

RCS : CHAUMONT

Code greffe : 5201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHAUMONT atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00090

Numéro SIREN : 811 246 198

Nom ou dénomination : 3C+numérique

Ce dépôt a été enregistré le 06/04/2018 sous le numéro de dépôt 1546

3C+ numérique
Société par actions simplifiée au capital de 8 000 euros
Siège social : 5 Rue de l'Abbé Gruet, 52100 ST DIZIER
RCS CHAUMONT 811 246 198

PROCES-VERBAL DES DECISIONS

DE L'ASSOCIEE UNIQUE

DU 28 MARS 2017

REÇU LE
12 MARS 2017

L'an deux mil dix sept,

Le vingt huit mars,

A vingt heures,

La société GROUPE LEPLOMB, Société par actions simplifiée au capital de 343 000 euros, ayant son siège social 74 rue Henri Chevalier, 55000 LISLE EN RIGAUT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS BAR LE DUC 822 408 183, représentée par son Président, Monsieur Florent JACQUEMIN,

Associée unique de la société 3C+ numérique,

En présence de Monsieur Florent JACQUEMIN, Président non associé de la Société,

A pris la décision suivante relative à la nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir constaté que la Société, désormais contrôlée, au sens des II et III de l'article L. 233-16 du Code de commerce, par une autre société, la société GROUPE LEPLOMB, est tenue de désigner un Commissaire aux Comptes, décide de nommer :

- la SARL CABINET D'AUDIT COLSON, PA du Pré Moinot, rue des Minières - BP 30074, 52102 SAINT DIZIER CEDEX, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,

- le Cabinet ACR-ADC PIERQUIN, 18 rue Edmond Pierrot – 08000 WARCQ, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022.

Monsieur Arnaud COLSON, représentant la SARL CABINET D'AUDIT COLSON et Monsieur Jean-Bernard PIERQUIN représentant le Cabinet ACR-ADC PIERQUIN ont fait savoir à l'avance qu'ils acceptaient le mandat qui viendrait à leur être confié et ont déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

L'Associée unique rappelle que la SARL CABINET D'AUDIT COLSON a été nommée par décision unanime des associés de la société GROUPE LEPLOMB, en date du 28 novembre 2016, pour effectuer une mission de commissariat aux apports dans le cadre de l'augmentation du capital de la société GROUPE LEPLOMB par apport de la totalité des parts de la société 3C+numérique à la société GROUPE LEPLOMB.

Monsieur Arnaud COLSON, représentant la SARL CABINET D'AUDIT COLSON déclare, par ailleurs, qu'il a, conformément à l'article L 823-1, al 4 du Code de Commerce, vérifié que le projet de décision de l'associée unique le désignant, faisait bien état de la mission de commissariat aux apports dont il a été chargé par décision unanime des associés de la société GROUPE LEPLOMB en date du 28 novembre 2016.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

GROUPE LEPLOMB
Florent JACQUEMIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jacquemin', written over a horizontal line.